



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boucherville tenue le 5 juillet 2021, à 20h00 à l'hôtel de ville de Boucherville, 500, rue de la Rivière-aux-Pins. Boucherville, sous la présidence de monsieur le maire.

**SONT PRÉSENTS :**

M. Jean Martel, maire (téléconférence)

M<sup>me</sup> Isabelle Bleau, conseillère (téléconférence)

M. Raouf Absi, conseiller (téléconférence)

M<sup>me</sup> Josée Bissonnette, conseillère (téléconférence)

M<sup>me</sup> Anne Barabé, conseillère (téléconférence)

M. François Desmarais, conseiller (téléconférence)

M<sup>me</sup> Magalie Queval, conseillère (téléconférence)

M<sup>me</sup> Jacqueline Boubane, conseillère (téléconférence)

M<sup>me</sup> Lise Roy, conseillère (téléconférence)

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

M<sup>me</sup> Marie-Pier Lamarche, greffière (téléconférence)

M. Roger Maisonneuve, directeur général (téléconférence)

210705-1

**Ouverture de la séance et moment de réflexion**

---

... Après un moment de réflexion, M. le maire, Jean Martel, ouvre la séance.

**Période de questions**

---

La parole est accordée au public:

M. André Bastien:

- Développement Des Sureaux et prises de recharge pour véhicule électrique dans les habitations multifamiliales.

M. Marcel Couture:

- Obstacles sur les trottoirs de Boucherville.

Mme Denise Hébert:

- Réfection rue De Verrazano.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

210705-2

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que déjà soumis en ajoutant les points suivants:

- 13.1 Municipalité alliée contre la violence conjugale;
- 13.2 Dépôt du procès-verbal de la commission de la circulation et du transport - réunion du 17 juin 2021;
- 13.3 Déclaration d'engagement - La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie;
- 13.4 Dépôt Recommandation CD1-39 - Préservation des bâtiments annexes patrimoniaux;
- 13.5 Appui de la députée de Montarville et ministre de la Culture et des Communications au projet de passerelle piétonne et cyclistes vers l'Île Charron.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210705-3

### **Approbation du procès-verbal de la séance du 14 juin 2021**

---

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2021 tenue par le conseil municipal de Boucherville, le tout tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **Avis de motion**

---

210705-4

**Avis de motion - Projet de règlement numéro 2021-356 ordonnant le nettoyage et réparation de conduites rectangulaires rue J.-A.-Bombardier et décrétant à cette fin un emprunt n'excédant pas 599 986 \$**

---

Mme la conseillère Lise Roy donne un avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un Règlement ordonnant le nettoyage et réparation de conduites

rectangulaires rue J.-A.-Bombardier et décrétant à cette fin un emprunt n'excédant pas 599 986 \$.

#### **Adoption de règlements**

---

210705-5

**Adoption - Règlement numéro 2021-340-2 modifiant le Règlement 2020-340 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Boucherville et remplaçant le Règlement 2019-316 afin de tarifer les tournages**

---

Il est proposé d'adopter le Règlement 2021-340-2 modifiant le Règlement 2020-340 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville de Boucherville et remplaçant le Règlement 2019-316 afin de tarifer les tournages.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210705-6

**Adoption - Règlement numéro 2021-355 ordonnant la réfection des postes de pompage sanitaire chemin du Lac et Louis-Pasteur et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 767 446 \$**

---

Il est proposé d'adopter le Règlement 2021-355 ordonnant la réfection des postes de pompage sanitaire chemin du Lac et Louis-Pasteur et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 767 446 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210705-7

**Dépôt du projet de règlement numéro 2021-356 ordonnant le nettoyage et réparation de conduites rectangulaires rue J.-A.-Bombardier et décrétant à cette fin un emprunt n'excédant pas 599 986 \$**

---

Mme la conseillère Lise Roy dépose le projet de règlement 2021-356 - Règlement ordonnant le nettoyage et réparation de conduites rectangulaires rue J.-A.-Bombardier et décrétant à cette fin un emprunt n'excédant pas 599 986 \$.

210705-8

**Procès-verbal de correction résolutions 210419-4, 210419-16 et 210517-10 ainsi que le titre du Règlement numéro 2021-353 - Règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la chaussée du boul. Marie-Victorin entre le parc de la Saulaie et la limite de la ville de Varennes ainsi que la rue Jean-Bois entre les deux intersections avec la rue de la Rivière-aux-Pins et**

---

**décrétant à ces fins une dépense et un emprunt  
n'excédant pas 2 241 394 \$**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de correction résolution 210419-4, 210419-16 et 210517-10 ainsi que le titre du Règlement numéro 2021-353 - Règlement ordonnant l'exécution de travaux de réfection de la chaussée du boul. Marie-Victorin entre le parc de la Saulaie et la limite de la ville de Varennes ainsi que la rue Jean-Bois entre les deux intersections avec la rue de la Rivière-aux-Pins et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 241 394 \$.

**Rapports et résolutions des comités et commissions**

---

210705-9

**Demandes de PIIA présentées au CCU du 22 juin 2021**

---

Il est proposé d'entériner les recommandations U2021-119, U2021-120, U2021-121, U2021-123, U2021-125, U2021-127, U2021-128, U2021-134, U2021-136, U2021-140 et U2021-141 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 22 juin 2021 et d'approuver :

1. La demande de PIIA numéro 2021-70144 pour autoriser le déplacement d'un garage existant en cour arrière, d'un immeuble situé au 684, rue des Bois-Francis, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-119.
2. La demande de PIIA numéro 2021-70110 pour autoriser un projet de bonification des aménagements paysagers de la propriété située au 1, boulevard de Mortagne, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-120.
3. La demande de PIIA numéro 2021-70122 pour autoriser l'agrandissement d'un immeuble situé au 694, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-121.
4. La demande de PIIA numéro 2021-70147 pour autoriser des réparations au bâtiment situé au 566, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-123.
5. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2021-70142 pour autoriser des rénovations du bâtiment et la conversion du duplex en résidence unifamiliale, d'un immeuble situé au 15, rue De La Perrière Nord, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-125.
6. La demande de PIIA numéro 2021-70076 pour autoriser les nouvelles couleurs des revêtements extérieurs de l'immeuble situé au 651, chemin du Lac, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-127.

7. La demande de PIIA numéro 2021-70153 pour autoriser des modifications architecturales au projet d'agrandissement d'un immeuble situé au 695, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-128.
8. La demande de PIIA numéro 2021-70148 pour autoriser une enseigne sur le mur avant de l'immeuble situé au 20, rue Pierre-Boucher, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant à la recommandation U2021-134.
9. La demande de PIIA numéro 2021-70151 pour autoriser des rénovations du perron avant et de la porte du bâtiment accessoire, d'un immeuble situé au 49, rue Pierre-Boucher, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-136.
10. La demande de PIIA numéro 2021-70152 pour autoriser la reconstruction du perron avant et le remplacement du revêtement de toiture, d'un immeuble situé au 530-532, rue Sainte-Marguerite, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-140.
11. Partiellement, la demande de PIIA numéro 2021-70134 pour autoriser un ajout d'étage partiel d'un immeuble situé au 77, rue Jean-De Lafond, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-141.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Josée Bissonnette se retire pour la présentation de ce point puisqu'un de ses enfants travaille à cet endroit.

210705-10

**Demande de PIIA - 500 Albanel - présentée au CCU du 22 juin 2021**

---

Il est proposé d'entériner la recommandation U2021-129 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 22 juin 2021 et d'approuver la demande de PIIA numéro 2021-70074 pour autoriser des modifications à l'aire de stationnement d'un immeuble situé au 500, rue Albanel, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-129.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Bissonnette reprend son siège.

210705-11

**Demande de PIIA - 1044 Marie-Victorin - présentée au CCU du 22 juin 2021**

---

Il est proposé d'entériner la recommandation U2021-131 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 22 juin 2021

et d'approuver la demande de PIIA numéro 2021-70145 pour autoriser une nouvelle construction résidentielle située au 1044, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-131.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210705-12

**Demandes site du patrimoine présentées au CCU du 22 juin 2021**

---

Il est proposé d'entériner les recommandations U2021-122, U2021-124, U2021-133 U2021-135 et U2021-139 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du 22 juin 2021 et d'approuver :

1. La demande site du patrimoine numéro 2021-70147 pour autoriser des réparations au bâtiment situé au 566, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-122;
2. Partiellement, la demande numéro 2021-70142 pour autoriser des rénovations du bâtiment et la conversion du duplex en résidence unifamiliale, d'un immeuble situé au 15, rue De La Perrière Nord, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-124;
3. La demande site du patrimoine numéro 2021-70148 afin d'autoriser l'installation d'une enseigne sur un immeuble situé au 20, rue Pierre-Boucher, le tout en considérant le préambule apparaissant à la recommandation U2021-133;
4. La demande site du patrimoine numéro 2021-70151 pour autoriser des rénovations du perron avant et de la porte du bâtiment accessoire, d'un immeuble situé au 49, rue Pierre-Boucher, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-135;
5. La demande site du patrimoine numéro 2021-70152 pour autoriser la reconstruction du perron avant et le remplacement du revêtement de toiture, d'un immeuble situé au 530-532, rue Sainte-Marguerite, le tout en considérant le préambule, les conditions et les suggestions apparaissant à la recommandation U2021-139.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire, M. Jean Martel, se retire pour ce point puisque le présent dossier concerne sa résidence. Madame Josée Bissonnette, mairesse suppléante, assume la présidence.

210705-13

**Demandes site du patrimoine et de PIIA présentée au CCU du 22 juin 2021**

---

Il est proposé d'entériner les recommandations U2021-137 et U2021-138 du comité consultatif d'urbanisme de Boucherville lors de sa réunion du

22 juin 2021 et d'approuver partiellement la demande site du patrimoine et de PIIA numéro 2021-70154 pour autoriser le retrait du revêtement de bois sur le mur latéral gauche et la restauration de la maçonnerie, d'un immeuble situé au 510, boulevard Marie-Victorin, le tout en considérant le préambule et les conditions apparaissant aux recommandations U2021-137 et U2021-138 à l'exception de la condition relative au retrait ou à la restauration du revêtement de bois servant de pare-vent, celle-ci étant une suggestion.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire, M. Jean Martel et la mairesse suppléante, Mme Josée Bissonnette reprennent leur siège.

210705-14 **Dépôt du procès-verbal du comité jeunesse - réunion du 18 mars 2021**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité jeunesse - réunion du 18 mars 2021.

210705-15 **Dépôt du procès-verbal du comité jeunesse - réunion du 22 avril 2021**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité jeunesse - réunion du 22 avril 2021.

210705-16 **Dépôt du procès-verbal de la Commission des jumelages - réunion du 9 mars 2021**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la Commission des jumelages - réunion du 9 mars 2021.

210705-17 **Dépôt du procès-verbal de la Commission des jumelages - réunion du 13 avril 2021**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la Commission des jumelages - réunion du 13 avril 2021.

210705-18 **Dépôt de la recommandation COMDA-18 - Poursuite des démarches dans le dossier de l'accès aux soins de santé pour la population de Boucherville**

---

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le conseil municipal, celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2703 préparé par la Direction générale daté du 18 juin 2021 et portant sur la recommandation COMDA-18 de la commission des aînés en regard de la poursuite des démarches dans le dossier de l'accès aux soins de santé pour la population de Boucherville;

Il est proposé que le conseil municipal approuve la recommandation COMDA-18 de la commission des aînés en regard de la poursuite des démarches dans le dossier de l'accès aux soins de santé pour la population de Boucherville à l'effet que de nouveaux médecins et infirmières patriciennes viennent s'installer sur le territoire de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210705-19 **Dépôt du procès-verbal du comité d'achat responsable  
- réunion du 4 mai 2021**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité d'achat responsable - réunion du 4 mai 2021.

210705-20 **Dépôt du procès-verbal du comité des citoyens du  
district no 1 - réunion du 18 mai 2021**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité des citoyens du district n° 1 (Marie-Victorin) - réunion du 18 mai 2021.

210705-21 **Dépôt du procès-verbal de la commission des aînés -  
réunion du 18 mai 2021**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la commission des aînés - réunion du 18 mai 2021.

210705-22 **Dépôt du procès-verbal du comité ferroviaire - réunion  
du 19 mai 2021**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du comité ferroviaire - réunion du 19 mai 2021.

210705-23 **Dépôt du procès-verbal du secrétariat à la participation  
citoyenne - réunion du 26 mai 2021**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal du secrétariat à la participation citoyenne - réunion du 26 mai 2021.



210705-24

**Procès-verbal de la commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs - réunion du 16 juin 2021**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2734 préparé par la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs daté du 21 juin 2021.

Il est proposé d'approuver la recommandation suivante de la commission des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs - réunion du 16 juin 2021 :

1. La recommandation 2021-06-16-05 à l'effet de renouveler le contrat SP-21-12 Fourniture de croisière sur le fleuve et d'opération de la navette fluviale pour la saison 2022 au fournisseur actuel soit, Croisières Navark Inc., pour un montant de 246 178,72 \$ taxes incluses, tel que stipulé à l'article 2.4 du contrat pour une première année de reconduction de l'appel d'offres et ce, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires au budget 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210705-25

**Dépôt du procès-verbal de la commission de toponymie - rencontre du 29 avril 2021**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la rencontre du 29 avril 2021 de la commission de toponymie.

210705-26

**Dépôt du procès-verbal de la commission de toponymie - rencontre du 18 mai 2021**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la rencontre du 18 mai 2021 de la commission de toponymie.

210705-27

**Dépôt du procès-verbal de la commission de toponymie - rencontre du 22 juin 2021**

---

Le conseil municipal prend acte du procès-verbal de la rencontre du 22 juin 2021 de la commission de toponymie.

**Demandes de dérogation mineure et de démolition**

---

Mme Josée Bissonnette se retire pour la présentation de ce point puisqu'un de ses enfants travaille à cet endroit.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2021-70087;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2021-130;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 15 juin 2021 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2021-70087 à l'égard de l'immeuble situé au 500, rue Albanel sur le lot 2 508 190 du cadastre du Québec déposée le 28 avril 2021 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre des allées de circulation à double sens, desservant des cases à angle droit, d'une largeur minimum de 6,75 mètres.

Le tout selon la recommandation U2021-130 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- feuillet de plans, préparés par PPU Urbanistes-Conseils, datés du 4 mai 2021;
- lettre de demande de dérogation mineure, datée du 4 mai 2021, signée par Pierre Pausé, urbaniste;
- procuration datée du 10 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mme Bissonnette reprend son siège.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2021-70143;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2021-126;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié dans le journal *La Relève* du 15 juin 2021 invitant les personnes intéressées à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet.

Il est proposé d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2021-70143 à l'égard de l'immeuble situé au 15, rue De La Perrière Nord sur le lot 1 909 016 du cadastre du Québec déposée le 31 mai 2021 qui aura pour effet d'accorder une dérogation pour permettre le remplacement du revêtement de fausse pierre et d'acrylique de la façade latérale droite par un revêtement en planches de fibrociment prépeintes pour une résidence située dans le Vieux-Boucherville.

Le tout selon la recommandation U2021-126 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- procuration du propriétaire, datée du 16 novembre 2019;
- certificat de localisation, préparé par Christian Lajoie, arpenteur-géomètre, dossier V8775, minute 1346, daté du 24 juillet 2019;
- document préparé par Marie-Josée Deschênes, architecte, comprenant le plan d'implantation, les élévations, les photos de l'existant, la description des travaux et des matériaux, ainsi que les perspectives de la proposition, daté et reçu le 28 mai 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210705-30

**Demande de démolition présentée au CCU du 22 juin 2021**

---

CONSIDÉRANT la demande de démolition numéro 2021-70146;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme de Boucherville a recommandé l'acceptation de cette demande en vertu de sa résolution U2021-132;

CONSIDÉRANT qu'une affiche a été installée dans un endroit bien en vue sur l'emplacement invitant les personnes intéressées de se faire entendre relativement à la demande;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Boucherville juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT qu'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

Il est proposé d'accepter la demande de démolition numéro 2021-70146 à l'égard de l'immeuble situé au 1044, boulevard Marie-Victorin sur le lot 1 910 961 du cadastre du Québec déposée le 3 juin 2021 pour la démolition de la maison existante, le tout selon la recommandation U2021-132 du CCU.

Tel que présenté dans les documents suivants :

- certificat de localisation existant, préparé par Christian Lajoie, arpenteur-géomètre, daté du 24 juillet 2018 et reçu le 24 août 2020;
- rapport d'inspection démontrant l'état de la propriété, préparé par Steeve Imbeau, de la compagnie Inspection Casa, daté du 8 septembre 2020 et reçu le 13 octobre 2020;

- soumission détaillant les coûts afin de remettre la maison en état, préparée par la compagnie Justalex, datée du 13 octobre 2020, et reçue le 15 octobre 2020;
- photos de la maison à démolir, reçues de la part de la propriétaire le 3 juin 2021;
- programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé par la démolition projetée, constitué de la demande de PIIA no 2021-70145, pour implanter une nouvelle construction résidentielle sur un emplacement vacant, déposé par Valérie Gagnon, propriétaire, le 3 juin 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **Administration et finances**

---

### **Effectifs et embauche**

---

210705-31

### **Approbation du rapport d'effectifs**

---

Il est proposé :

1. D'approuver le rapport d'effectifs pour la période du 31 mai 2021 au 20 juin 2021 préparé par la directrice des ressources humaines de la Ville et daté du 23 juin 2021.
2. De féliciter M. Paul-Alphé Martin, conseiller santé sécurité et relations de travail à la Direction des ressources humaines pour ses 10 années à l'emploi de la Ville de Boucherville.
3. De souligner le départ à la retraite de M. Bruno St-Onge, chauffeur véhicules motorisés B à la Direction des travaux publics, le 1<sup>er</sup> juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **Listes de chèques et virements budgétaires**

---

210705-32

### **Listes de chèques**

---

Il est proposé :

- 1° D'approuver les listes des chèques suivantes, préparées par la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville, soit :
  - liste des chèques numéros 194765 à 194842 inclusivement;
  - liste des chèques numéros 194843 à 194921 inclusivement;
  - liste des chèques numéros 194922 à 194966 inclusivement.

2° D'approuver les paiements électroniques suivants:

- paiements électroniques S-18196 à S-18305;
- paiements électroniques S-18306 à S-18375;
- paiements électroniques S-18376 à S-18439.

3° D'autoriser le trésorier de la Ville ou l'assistant-trésorier à donner suite à la présente et à signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210705-33

**Listes des virements budgétaires**

---

Il est proposé:

1. D'approuver les listes détaillées des virements budgétaires suivantes:

Liste détaillée des virements budgétaires 2021  
au 22 juin 2021

Écritures 5247 à 5254

2. D'autoriser la Direction des finances et des approvisionnements de la Ville à donner suite à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210705-34

**Dépôt du rapport prévu au Règlement de délégation 2020-329**

---

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport indiquant les dépenses effectuées pour les services professionnels par les différents directeurs de direction, pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> et le 30 avril 2021, le tout conformément à l'article 8 du Règlement de délégation numéro 2020-329.

210705-35

**Remise du montant de l'amende payée par les contrevenants ayant reçu un constat d'infraction en matière d'affichage au niveau de la Loi concernant la lutte contre le tabagisme, durant la période du 30 septembre 2020 au 31 mars 2021**

---

Il est proposé, sur demande présentée à la Ville par tout exploitant d'un lieu aménagé pour offrir habituellement au public, moyennant rémunération, des repas pour consommation sur place, de remettre à cet exploitant l'amende imposée par la cour municipale pour sanctionner une infraction prévue à l'article 10 de la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* et ce, aux conditions suivantes :

1. L'exploitant est tenu de payer l'amende en raison d'une infraction commise entre le 30 septembre 2020 et le 31 mars 2021.
2. L'infraction commise par l'exploitant n'est pas une récidive.
3. La demande de remise est faite d'ici le 31 décembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Soumissions, adjudications de contrats et mandats**

---

210705-36

**Adjudication d'un contrat d'éclairage à la suite de travaux réalisés en 2020 (C-21-04-A)**

---

CONSIDÉRANT le contrat d'éclairage à la suite de travaux réalisés en 2020;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2739 préparé par la Direction du génie daté du 30 juin 2021 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat d'éclairage à la suite de travaux réalisés en 2020 à J.N.A. Leblanc Électrique inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 418 076,69 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-21-04-A. Le financement partiel par dépenses préliminaires pour le projet de la rue Newton est conditionnel à l'approbation du Règlement 2019-313 - Règlement ordonnant des travaux de réfection des infrastructures sur la rue Newton (phase 1) et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas de 6 250 575 \$ par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210705-37

**Adjudication d'un contrat pour la réfection de six (6) terrains de tennis synthétiques au parc Pierre-Laporte (C-21-07-E)**

---

CONSIDÉRANT le contrat pour la réfection de six (6) terrains de tennis synthétiques au parc Pierre-Laporte;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2738 préparé par la Direction du génie daté du 21 juin 2021 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat pour la réfection de six (6) terrains de tennis synthétiques au parc Pierre-Laporte à Excavation Civilpro inc., étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant total de 1 012 289,83 \$, taxes incluses, le tout selon les clauses, conditions et termes prévus aux devis et à la soumission C-21-07-E.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210705-38

**Approbation du contrat à Bell Canada visant le remplacement des câbles Bell de certains bâtiments (1275, 1289, 1305 et 1341 Newton) dans le cadre de la réfection de la rue Newton (P-19-AM-12)**

---

CONSIDÉRANT que Bell Canada est l'unique mandataire du déploiement des infrastructures du réseau de téléphonie au Québec;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont nécessaires et aux frais de la Ville de Boucherville;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2737 préparé par la Direction du génie daté du 23 juin 2021;

Il est proposé d'autoriser l'octroi de contrat à Bell Canada pour une somme estimée à 222 457,12 \$ taxes nettes et ce, conditionnellement à l'approbation du Règlement 2019-313 - Règlement ordonnant des travaux de réfection des infrastructures sur la rue Newton (phase 1) et décrétant à ces fins une dépense et un emprunt n'excédant pas de 6 250 575 \$ par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210705-39

**Adjudication d'un contrat de déneigement des stationnements et des accès aux bâtiments (SP-21-29)**

---

CONSIDÉRANT le contrat déneigement des stationnements et des accès aux bâtiments;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2735 préparé par la Direction des travaux publics daté du 18 juin 2021 sur le sujet;

Il est proposé d'adjuger le contrat SP-21-29 de déneigement des stationnements et des accès aux bâtiments à Paysagiste Rive-Sud ltée, étant le plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 642 215,09 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission et ce, conditionnellement à l'octroi des crédits nécessaires aux budgets 2022 à 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210705-40

**Adjudication d'un contrat d'achat de tracteurs à trottoirs et leurs équipements (SP-21-30)**

---

CONSIDÉRANT le contrat d'achat de tracteurs à trottoirs et leurs équipements;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2736 préparé par la Direction des travaux publics daté du 18 juin 2021 sur le sujet;

Il est proposé :

1. D'adjuger le contrat SP-21-30 pour l'achat de tracteurs à trottoirs et leurs équipements à René Riendeau (1986) inc., étant le seul soumissionnaire conforme, pour un montant de 322 627,54 \$, taxes incluses, le tout selon les termes, clauses et conditions prévus au devis et à la soumission.
2. D'autoriser pour pouvoir à cette dépense un emprunt de 320 000 \$ au fond de roulement remboursable sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Ententes, conventions et contrats**

---

210705-41

**Renouvellement du contrat de location du site de télécommunication sis au 675, rue De Montbrun avec Telus Communications inc.**

---

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2742 préparé par la Direction du greffe daté du 18 juin 2021;

Il est proposé :

1. D'autoriser le renouvellement du contrat de location du site de télécommunication sis au 675, rue De Montbrun pour une durée initiale de cinq ans débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 avec une possibilité de prolongation de cinq ans avec Telus Communications inc.
2. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210705-42

**Proanima - Addenda no.2 - Modification au contrat de service de gestion animalière par le remplacement de l'annexe B**

---

CONSIDÉRANT que le 6 septembre 2017, un contrat pour la fourniture de services de gestion animalière a été formé aux termes de la résolution 170828-40 du conseil ordinaire de la Ville;

CONSIDÉRANT que ce contrat a été modifié une première fois en 2020, aux termes de la résolution 200824-29 du conseil ordinaire de la Ville afin de confier à Proanima certaines responsabilités relatives à l'application du Règlement municipal et du Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, c. P-38.002);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier de nouveau ce contrat afin de permettre à Proanima d'avoir l'agilité nécessaire pour obtenir du financement auprès de leur institution financière pour leurs projets de réfection et d'aménagement;



CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2772 préparé par la Direction du greffe daté du 29 juin 2021;

Il est proposé que :

1. La Ville de Boucherville approuve l'Addenda no.2 - Modifications au contrat de services de gestion animalière.
2. D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à signer tous documents afin de donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **Affaires diverses**

---

210705-43

### **Orientation du conseil sur les sujets à l'ordre du jour des séances extraordinaire et ordinaire du conseil d'agglomération du 8 juillet 2021**

---

CONSIDÉRANT l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ c. E 20.001);

CONSIDÉRANT que le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors des séances du conseil d'agglomération extraordinaire et ordinaire du 8 juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'un rapport a été fait des décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa dernière séance;

Il est proposé de prendre les orientations suivantes quant aux sujets mentionnés dans le préambule de la présente soit :

1. Favorable à l'adoption de la résolution apparaissant à l'article CAX-210708-4.1.
2. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-210708-2.1 à CA-210708-2.7.
3. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-210708-4.1 à CA-210708-4.2.
4. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-210708-5.1 à CA-210708-5.4.
5. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-210708-6.1 à CA-210708-6.2.
6. Favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux articles CA-210708-8.1 à CA-210708-8.16.

Toutefois, à la lumière de toute nouvelle information reçue par monsieur le maire ou son représentant sur l'un ou l'autre de ces dossiers avant la séance du conseil d'agglomération, celui-ci ou son représentant est

autorisé à réévaluer la situation et à prendre une position différente lors de ces séances, si le tout est jugé pertinent, monsieur le maire ou son représentant est également autorisé à prendre la position jugée la meilleure pour la Ville pour tout nouveau dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210705-44

**Programme d'excellence pour la biodiversité de Réseau Environnement - adhésion**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville multiplie ses efforts pour acquérir, protéger et mettre en valeur des milieux naturels;

CONSIDÉRANT que ces milieux naturels contribuent au maintien de la biodiversité sur notre territoire, mais également à l'échelle régionale;

CONSIDÉRANT que Réseau Environnement propose un programme qui vise à accompagner, outiller et reconnaître les organismes municipaux qui s'engagent en matière de protection et mise en valeur de la biodiversité sur leur territoire;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2728 préparé par la Direction de l'urbanisme et de l'environnement.

Il est proposé :

1. D'adhérer au Programme d'excellence pour la biodiversité de Réseau Environnement.
2. D'autoriser le chef du service de l'environnement, à titre de répondant de la Ville de Boucherville, pour la signature de l'entente et son suivi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210705-45

**Demande de quai - terrain municipal 799, boul. Marie-Victorin (lot 1 909 794 appartenant à la Ville) – autorisation – installation d'un embarcadère face au 788, boul. Marie-Victorin**

---

Il est proposé d'autoriser l'installation d'un embarcadère sur la rive du fleuve Saint-Laurent sur le lot 1 909 794 (799, boul. Marie-Victorin), propriété de la Ville de Boucherville, et ce, face au 788, boul. Marie-Victorin et aux conditions suivantes :

1. Les installations concernées devront être conformes aux exigences du Règlement n° 1682.
2. Les propriétaires du 788, boul. Marie-Victorin devront libérer la Ville de Boucherville de toute responsabilité quant à tout incident qui pourrait être dû au fait de l'installation dudit embarcadère sur le terrain de la Ville.

3. Lorsque la Ville de Boucherville le demandera, le propriétaire visé devra, à ses frais, enlever son embarcadère et tout autre ouvrage connexe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210705-46

**Remerciement nouvelle école sur le territoire de la Ville de Boucherville**

---

CONSIDÉRANT le point de presse de jeudi 17 juin 2021 à l'école Paul-VI de Boucherville par le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, le ministre de la Justice, responsable de la Langue Française, de la Laïcité et de la Réforme parlementaire, et de la Montérégie, Simon Jolin-Barette, ainsi que la députée de Montarville et ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy;

CONSIDÉRANT que lors de ce point de presse, il a été annoncé qu'une nouvelle école primaire de seize (16) locaux sera construite à Boucherville.

Il est proposé que le conseil municipal de la Ville de Boucherville remercie le ministre de l'Éducation, Jean-François Roberge, le ministre de la Justice, responsable de la Langue Française, de la Laïcité et de la Réforme parlementaire, et de la Montérégie, Simon Jolin-Barette, ainsi que la députée de Montarville et ministre de la Culture et des Communications, Nathalie Roy pour cette annonce et tient à souligner que la Ville de Boucherville a toujours favorisée des écoles de taille humaine et de proximité.

La Ville de Boucherville tient à rappeler l'importance du maintien d'une école à l'emplacement de l'école Louis-H.-Lafontaine. Elle réitère son entière collaboration dans le cadre de la planification des besoins d'espaces dans les écoles de Boucherville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

210705-47

**Subvention carte annuelle « Parc » ou « Réseau » du parc national des Îles-de-Boucherville**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Boucherville afin de favoriser le maintien des saines habitudes de vie désire assumer cinquante pour cent (50 %) de la valeur d'une carte annuelle « Parc » du parc national des Îles-de-Boucherville, applicables à l'émission des cartes annuelles « Parc » pour le parc national des Îles-de-Boucherville ou « Réseau » aux résidents de la municipalité;

CONSIDÉRANT que par cette subvention, la Ville désire faciliter l'accès au parc national des Îles-de-Boucherville pour les citoyens et contribuer à la découverte de ce territoire d'exception;

Il est proposé d'approuver une entente entre la Ville de Boucherville et la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) afin que la Ville de Boucherville assume cinquante pour cent (50 %) de la valeur d'une carte annuelle « Parc » du parc national des Îles-de-Boucherville,

applicables à l'émission des cartes annuelles « Parc » pour le parc national des Îles-de-Boucherville ou « Réseau » pour les résidents de la municipalité.

Que le directeur de la Direction des saines habitudes de vie, du sport et des équipements sportifs ou la greffière soit autorisé à signer tous documents pour donner effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **Affaires nouvelles**

---

210705-48

### **Municipalité alliée contre la violence conjugale**

---

CONSIDÉRANT que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît, à son article 1, que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

CONSIDÉRANT que depuis le début de l'année 2021, 13 féminicides se sont produits au Québec;

CONSIDÉRANT que la violence conjugale est un fléau encore trop présent dans notre société;

CONSIDÉRANT que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale et que de nouvelles mesures seront mises de l'avant sous peu;

CONSIDÉRANT que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence faite aux femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville de Boucherville d'emboîter le pas significativement en démontrant son soutien de façon structurée;

CONSIDÉRANT que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

CONSIDÉRANT le travail remarquable et essentiel réalisé par plusieurs organismes sur le territoire de l'agglomération de Longueuil;

CONSIDÉRANT l'adhésion de centaines de municipalités québécoises, de dizaines de municipalités montréalaises et de l'Union des municipalités du Québec au mouvement Municipalité alliée contre la violence conjugale;

Il est proposé que la Ville de Boucherville adhère au mouvement Municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la commission de la circulation et du transport, rencontre du 17 juin 2021;

Il est proposé de prendre acte du procès-verbal et d'approuver les recommandations suivantes:

1. La recommandation 210617-03 visant à demander à la Direction des travaux publics de procéder à l'aménagement d'une zone ruELLE entre le 218-220 et 237-241 rue De Brullon.
2. La recommandation 210617-04 visant à retirer l'interdiction de stationner du côté pair de la rue Jean-Talon entre les rues Denis-Véronneau et Fréchette.
3. La recommandation 210617-05 visant à mettre une signalisation bonifiée à la présence d'enfants sur la rue De Noyon.
4. La recommandation 210617-06 visant à mettre un arrêt obligatoire sur la rue Thomas-Pépin à l'intersection de la rue de Brullon.
5. La recommandation 210617-07 visant à procéder au marquage d'une ligne de centre et à l'installation d'un indicateur permanent de vitesse sur la rue Parfondeval.
6. La recommandation 210617-09 visant à maintenir l'interdiction de stationnement du côté nord du boul. Marie-Victorin et à l'installation de la signalisation requise.
7. La recommandation 210617-10 visant à procéder au marquage de lignes de centre sur la rue des Vosges.
8. La recommandation 210617-11 visant à marquer une traverse piétonnière sur la rue Claude-Dauzat à l'intersection de la rue de Rouville près du 222 et 225, rue de Rouville.
9. La recommandation 210617-12 visant à installer une traverse piétons à la sortie du sentier de la rue des Sureaux.
10. La recommandation 210617-13 visant à installer deux traverses piétons, une sur le chemin du Lac à l'intersection de la rue du Moulin et la deuxième sur la rue de la Rivière-aux-Pins, à l'intersection de la rue du Moulin face au 647, rue de la Rivière-aux-Pins côté ouest.
11. La recommandation 210617-14 visant à autoriser le stationnement du côté impair du boul. De Montarville entre les rues Eiffel et la limite des lots du 1550 et 1561 du boul. De Montarville, ainsi que d'interdire l'arrêt, sauf autobus sur la largeur du lot 1561, boul. De Montarville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Déclaration d'engagement - La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie**

---

CONSIDÉRANT la campagne nationale de l'Union des municipalités du Québec ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

Le conseil municipal déclare ce qui suit:

Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

En novembre prochain se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi, nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons: « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement.

210705-51

**Dépôt Recommandation CD1-39 - Préservation des  
bâtiments annexes patrimoniaux**

---

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la démarche participative mise de l'avant par le conseil municipal, celui-ci s'est engagé politiquement à se prononcer sur les projets de résolutions proposés par les comités de participation citoyenne;

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel numéro 2021-2761 préparé par la Direction générale daté du 23 juin 2021 et portant sur la recommandation CD1-39 du comité des citoyens du district électoral no 1 (Marie-Victorin) en regard du programme de revitalisation du Vieux-Boucherville pour la préservation du patrimoine;

Il est proposé que le conseil municipal prenne acte de la recommandation CD1-39 du comité des citoyens du district électoral no 1 en regard de la préservation des bâtiments annexes patrimoniaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Parole aux membres du conseil**

---

La parole est accordée aux membres du conseil.

210705-52

**Levée de la séance**

---

Il est proposé de lever la présente séance à 21 h 21.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Jean Martel, maire

---

Marie-Pier Lamarche, greffière